

La Chaux-de-Fonds, mai 2019

## Assemblée ordinaire des déléguées de l'adf-svf : convocation

Chères et chers membres de l'adf-svf,

Cette année l'AD de notre association aura lieu **à l'Université de Neuchâtel, avenue du Premier Mars 26 à la cafétéria, au rez-de-chaussée**. Pour l'accès, vous prenez le Funambule dans le sous-voies de la gare et arrivez à côté de l'Université.

Ce même jour, un colloque sera en effet organisé par l'ADF, section neuchâteloise, et l'Office de la politique familiale et de l'égalité, en lien avec les 60 ans du droit de vote des Neuchâteloises «Femmes dans le canton de Neuchâtel : un combat méconnu». Après le repas de midi, nous vous proposons de suivre les conférences de votre choix dont vous trouverez le programme détaillé sur le flyer ci-joint.

### Samedi 22 juin 2019 - À l'Université de Neuchâtel

**9.30** Accueil avec café et croissants

**10.00-11.30** **Assemblée statutaire**

**Ordre du jour**

1. Appel des déléguées, nomination des scrutatrices.
2. PV de l'assemblée des déléguées de juin 2018 (en annexe).
3. Rapport de la présidente (Josiane)
4. Rapport des sections
5. Comptes (Claire-Jeanne)
6. Rapport des vérificatrices
7. Budget 2019
8. Activités 2019
9. Transmission de la Présidence dès le 31 décembre 2019
10. Perspectives 2020
11. Présentation de l'Année de commémoration en 2019 du droit de vote des femmes et des conférences dans le cadre du colloque
12. Divers

**12.00** **Repas au Café des Arts**

**13.30** **Participation au colloque**

**16.00** **Fin de la rencontre**

**Prix de la journée : CHF 40.-**

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à l'occasion de cette assemblée.

Avec nos bien cordiales salutations. Pour l'adf-svf : Josiane Greub

**Cette invitation est adressée :** Aux membres d'honneur / Aux organisations membres de l'adf-svf /  
Aux membres collectifs / Aux membres individuel-le-s de l'adf-svf

**Cotisation annuelle 2019 - CP : 80-6885-1 / IBAN CH54 0900 0000 8000 6885 1**

Nous vous demandons de bien vouloir verser votre cotisation annuelle (si possible par internet cela évite les frais).  
Nous vous en remercions par avance.

Membres collectifs : 100.- / Membres individuel-le-s : 40.-

Sections (jusqu'à 100 membres) : 500.- / Sections (plus de 100 membres) : 1'000.-